



CONCOURS DE PEINTURE ET DESSIN – DIMANCHE 15 JUILLET 2018

REGLEMENT

Le concours de peinture et dessin est organisé par l'association « Les Musicales de Redon » ci-dessous désignée par « les organisateurs ».

Date : dimanche 15 juillet 2018

Ce concours est ouvert à tous : professionnels et amateurs adultes (+ de 16 ans) et enfants (une catégorie moins de 10 ans, et une catégorie de 10 à 16 ans).

Le thème du concours, « LA SYMPHONIE DU PATRIMOINE », sera librement interprété selon l'inspiration de chacun.

Objet du concours :

Ce concours a pour objet de réaliser dans la journée, une peinture ou un dessin sur un sujet ayant un rapport direct avec l'environnement naturel et/ou le patrimoine bâti de la commune de Redon.

Les réalisations présentées doivent être originales et exécutées sur place, dans un lieu public ou librement accessible au public, ou dans des propriétés privées avec l'accord du propriétaire.

Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables des éventuels litiges survenus à cette occasion.

Les supports autorisés :

Tous les supports sont autorisés à condition qu'ils soient légers et de faible relief (maximum 2 cm).

Les supports fragiles (verre, porcelaine, etc.) sont exclus.

Le format est libre.

Chaque participant doit apporter les supports et matériaux nécessaires à la réalisation de son travail.

Les supports sont obligatoirement estampillés à l'arrivée, vierges et munis d'un système d'accrochage.

Les techniques autorisées :

Toutes les techniques à plat sont autorisées.

Participation

La participation au concours est entièrement gratuite.

Inscriptions :

Les inscriptions sont enregistrées le jour du concours (15 juillet 2018) de 9 heures à 11 heures sous le cloître Saint-Sauveur à Redon.

Chaque participant doit remplir et signer un bulletin d'inscription et la feuille d'émargement.

Chaque candidat ne peut réaliser qu'une production sur support vierge préalablement authentifié par un cachet spécifique apposé par les organisateurs lors de l'inscription.

Il est demandé aux participants de ne pas signer leur réalisation pour ne pas influencer le jury.

Horaires de retour des réalisations :

Sous peine de nullité, les réalisations doivent être impérativement remises entre 16 et 17 h heures au Ciné Manivel – 12 quai Jean Bart à Redon (Croix des Marins).

Le jury :

Le jury est composé de 6 membres

Natacha Tallemet

Françoise Albert

Isabelle Barathon

Nina Karapétian

Michel Marchand

Eric Sauer

Un membre du jury ne peut en aucun cas participer au concours pour lequel il est juré.

Les candidats reconnaissent que les décisions du jury sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'un recours quelconque.

Prix :

Les lauréats reçoivent des prix attribués par les organisateurs, et les sponsors.

Seront décernés :

Catégorie professionnel : 1^{er} – 2^{ième} – 3^{ième} prix

Catégorie amateur adulte (plus de 16 ans) : 1^{er} – 2^{ième} – 3^{ième} prix

Catégorie amateur enfant (moins de 10 ans) : 1^{er} – 2^{ième} – 3^{ième} prix

Catégorie amateur enfant (de 10 ans à 16 ans) : 1^{er} – 2^{ième} – 3^{ième} prix

Les gagnants des prix des catégories « professionnel » et « amateur adulte » se verront également remettre un billet gratuit pour le concert de 20 h 30 à l'Abbatiale Saint-Sauveur.

Exposition :

Toutes les réalisations, primées ou non, feront l'objet d'une exposition au Ciné Manivel de Redon, du dimanche 15 juillet au samedi 21 juillet 2018. A partir du 23 juillet, les réalisations pourront être récupérées au Chat Pot Thé, 34 rue Saint-Michel à Redon.

Toutes les réalisations seront photographiées et visibles sur le site internet des Musicales de Redon.

Remise des prix :

La remise des prix aura lieu le dimanche 15 juillet 2018 à 19 h, au Ciné Manivel, et sera suivie du pot de l'amitié.

Cession/Responsabilité/Recours

Cession des droits de reproduction :

Les participants cèdent aux organisateurs, les droits de reproduction et de diffusion des réalisations primées ou sélectionnées. Ces droits restent acquis à l'association, même en cas de cession à titre gratuit de la réalisation, mais ne pourront être cédés ou aliénés.

Responsabilité :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant :

- Les réalisations en cas de vol, d'incendie ou de détérioration de toute sorte
- Les risques de toutes natures encourus par les participants à l'occasion des concours.

Renonciation à recours :

Tout participant au concours déclare se soumettre au présent règlement par le seul fait de son inscription et s'interdit expressément tout recours envers les organisateurs à quelque titre que ce soit.

Les organisateurs, dans le but de la promotion de leur action, peuvent utiliser toutes les photos prises lors de ces journées, soit des peintres en action, soit des réalisations.

Tout manquement à l'un ou l'autre des points du présent règlement peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du participant sur décision des organisateurs.

Restitution des réalisations

Les réalisations primées ou non primées lors du concours sont conservées par les organisateurs jusqu'à la remise des prix.

Un an après le festival, et sauf empêchement motivé et notifié auprès des organisateurs, les réalisations non reprises par leur propriétaire deviendront la propriété des organisateurs qui en disposeront librement.

Vente des réalisations

La vente d'œuvres ou de reproductions diverses est rigoureusement interdite sur les lieux du concours et des expositions.

Tout contrevenant se verra automatiquement exclu du concours.

Liste des Prix :

A préciser ultérieurement : matériel de peinture, livres, ...



N° (à remplir par l'organisateur)



CONCOURS DE PEINTURE ET DESSIN

Samedi 15 juillet 2018

Bulletin d'inscription

NOM

Prénom

Age

Adresse postale

Tél. fixe

Tél. mobile

Adresse électronique

Catégorie (*cocher la case*)

- Professionnel
- Amateur enfant - moins de 10 ans
- Amateur enfant - de 10 à 16 ans
- Amateur adulte (plus de 16 ans)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du présent concours qui m'a été remis, et en accepter toutes les clauses.

Signature :